

CAP des conservateurs – 7 mai 2009

Motion statutaire

Les représentants du personnel à la CAP des conservateurs réunis le 7 mai 2009 revendiquent une nouvelle fois la fusion des deux premiers grades du corps des conservateurs des bibliothèques.

Un premier projet de décret modifiant l'actuel statut des conservateurs des bibliothèques a été soumis aux organisations syndicales en février 2008.

Malgré les assurances données lors de la CAP du second semestre 2008, la fusion attendue depuis si longtemps n'est toujours pas une réalité.

Nous tenons à rappeler nos observations et souhaits concernant l'évolution du texte et espérons qu'ils ont été intégrés au projet finalisé :

1. nous sommes attachés à l'existence d'une seconde voie de recrutement ouverte notamment aux chartistes.
2. le projet initial prévoyait l'instauration d'obligation *statutaire* de mobilité pour accéder au grade de conservateur en chef. Nous rappelons notre opposition à ce point.
3. lors de la CAP de mai 2008, l'administration a annoncé que le futur texte comportera des mesures d'adaptations techniques relatives aux conditions de reclassement des agents que nous estimions nécessaires.

Nous demandons aujourd'hui :

- une information sur l'état d'avancement de ces différents points,
- la communication pour examen du projet de décret finalisé, ainsi que des mesures transitoires assurant un reclassement équitable,
- le calendrier d'entrée en vigueur de la fusion des deux grades.